

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Service de défense, de sécurité  
et d'intelligence économique

**Décision du 3 février 2011 relative aux fonctionnaires de sécurité de défense  
du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVK1102484S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2010-678 du 21 juin 2010 relatif à la protection du secret de la défense nationale (NOR : PRMX0929466), paru au *JORF* n° 0143 du 23 juin 2010 ;  
Vu le décret n° 2010-806 du 13 juillet 2010 modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;  
Vu l'arrêté du 28 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;  
Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 portant approbation de l'instruction générale interministérielle (IGI) sur la protection du secret de la défense nationale (NOR : PRMD1019225A), paru au *JORF* n° 0184 du 11 août 2010 ;  
Vu les décisions portant délégation de signature (secrétariat général et direction générale de l'aviation civile),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Philippe UNTERREINER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de la mission de la protection du secret, est nommé fonctionnaire de sécurité de défense du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, à l'exception de ce qui concerne la direction générale de l'aviation civile.

Article 2

M. Éric PLAISANT, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directeur de la sûreté et de la défense de la direction du transport aérien de la direction générale de l'aviation civile, est nommé fonctionnaire de sécurité de défense en ce qui concerne la direction générale de l'aviation civile.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision n° DEVK1012549S du 11 mai 2010. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 3 février 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le haut fonctionnaire de défense adjoint,*

GÉNÉRAL L. DEMOLINS